



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 juin 2024 à 15h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juin 2024

PRESENTS :

Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipal
Julien PAULET	Conseiller municipal

ABSENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Damien FIROUD	Conseiller municipal
Gilles PERRIER	Conseiller municipal
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 6

N° 20/2024 – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de solliciter des aides auprès du département dans le cadre de l'AIDE AUX COMMUNES concernant le projet communal suivant :

**SECURISATION DU SYSTEME D'ALIMENTATION
DE LA STATION D'EPURATION ET DE LA STATION DE POMPAGE**

Madame Le Maire explique aux membres du conseil municipal la nécessité de s'équiper de groupes électrogènes pour la station d'épuration et la station de pompage afin de pallier aux arrêts de fonctionnement résultants d'une coupure de courant qui pourraient engendrer des pollutions environnementales.

L'aide sollicitée est répartie selon la programmation définie ci-dessous :

OPERATION	MONTANT HT	SUBVENTION DEPARTEMENT AIDE AUX COMMUNES	%	FONDS PROPRES	%
INSTALLATION GROUPES ELECTROGENES	49 902€	39 921.60€	80%	9 980.40€	20%



Le reliquat pourra être envisagé sur les fonds propres de la commune.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée fixant le plan de financement ci-dessus présenté, la nature et l'étendue du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

APPROUVE la proposition de Madame Le Maire.

ARRETE le plan de financement comme proposé ci-dessus

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'AIDE AUX COMMUNES.

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON

Les jours, mois et ans susdits

Le Maire,

Denise GUIGUES

